

## Compte - rendu CGT du 12 juillet 2018

Le dernier comité technique ministériel avant les vacances s'est tenu le 12 juillet à Balard sous la présidence du SGA. Un CTM principalement consacré à des textes d'organisations, une nouvelle fois bien éloigné des principales préoccupations de la majorité des personnels du ministère.

En réponse aux différentes déclarations liminaires (voir celle de la CGT) le SGA BODIN a indiqué que le rapport de Mme LEGRAND-LAROCHE sur le MCO aéronautique n'avait pas été remis à la ministre.

La CGT restera vigilante et ne baissera pas la garde, quant à un possible changement de statut du SIAé.

Sur le rapport du comité action publique 2022 (CAP 2022), aucun commentaire ni analyse de la part du SGA BODIN.

Au menu de ce CTM une douzaine de points dont 4 ne faisaient l'objet que de communications. Après lecture des déclarations liminaires, dont celle de la CGT le SGA a déroulé l'ordre du jour :

- Agence de l'innovation de la défense : Décret couvrant l'innovation au sein du MINARM et des relations avec le secteur privé, placé sous tutelle de la DGA sous statut d'agence.

Si la CGT n'est pas fondamentalement en opposition sur cette question, il était possible de la créer en tant que service et non en tant qu'agence, présentée par l'administration comme permettant « d'établir une politique de façon plus flexible ».

**La CGT s'est abstenue.**

- Organisation de la DGA : Arrêté ayant vocation à réorganiser le service informatique de la DGA. La direction des systèmes numériques de l'armement est créée.

Il s'agit là en fait d'une énième réorganisation visant à « mutualiser les ressources informatiques de la DGA ». Un doute subsiste quant aux conséquences pour les personnels. **La CGT s'est abstenue.**

- Statut particulier des corps paramédicaux : considérant que ce décret qui permet le passage en catégorie A de certains corps est une réelle avancée, **la CGT a voté pour.**
- Décret visant à permettre la mise à disposition des agents du SSA vers les établissements de santé civils : Une nouvelle possibilité de restructuration et de casse du SSA. Un débat s'est tenu sur le délai requis dans le cas d'une réintégration d'un agent qui ne serait pas satisfait de son nouveau poste. Après une suspension de séance, à la demande de la DRH-MD, le délai légal passe de 18 à 4 mois, ce qui sur le fond ne change rien. **La CGT a voté contre.**
- Arrêté sur la cartographie des CAPSO : Une page de plus sur la réforme du statut d'OE portée par l'administration et FO, qui a pour but d'établir la liste des nouvelles commissions d'avancement ainsi que le nombre d'élus hommes / femmes.

Rien de bien nouveau sur le fait que les CAPSO n'apportent que du négatif et que les élus seront de fait éloignés des personnels qu'ils représenteront. **La CGT a voté contre.**

- Arrêté sur le vote électronique : Ayant pour objectif de clarifier les modalités de vote concernant l'expérimentation du vote électronique à la CPA des administrateurs et à la BDD de Tours, la CGT maintient ses réticences au vote par internet et privilégie le vote physique. (Voir tracts). **La CGT a voté contre.**

Enfin 4 communications ont été faites lors de ce CTM, sur le recrutement de vacataires dans les établissements publics d'enseignement supérieur, sur le bilan social, sur la revalorisation de l'indemnité journalière pour l'exercice de fonction sur un site isolé (Ile du Levant), et sur le recrutement des apprentis. Pas grand chose à en dire sinon que concernant l'apprentissage, on peut effectivement se montrer satisfait à l'image du ministère et des OS. Dommage que la CGT était et reste bien seule pour revendiquer la réouverture de nos écoles de formation.

Concernant la revalorisation de l'indemnité pour fonction sur un site isolé, la CGT en prend note mais regrette qu'elle ne soit pas à la hauteur de nos revendications. Concernant les vacataires de l'enseignement supérieur le présent décret vise à rapprocher les conditions de rémunérations de ces personnels à celles de l'éducation nationale. Enfin, pour ce qui est du bilan social, il représente une somme importante de travail et d'informations et la CGT en prend également note.

La CGT est intervenue en fin de séance à propos des travaux que les CMG effectuent dans le cadre de la formation. Si l'avancement de la réponse de l'administration sur les demandes de mobilisation de compte personnel de formation est une bonne chose, il n'en reste pas moins que le calendrier contraint qu'en subissent les CMG fait une nouvelle fois ressortir avec acuité le besoin qu'ont ces services de recruter de nouveaux agents. La CGT a encore insisté sur l'urgence de tels recrutements.

Encore une fois, un CTM de pré-congés qui aura servi une fois de plus à accompagner d'autres restructurations et très peu d'avancées. En tout cas rien ou presque sur les revendications des personnels en matière de salaire, d'emploi, de conditions de travail, rien sur le statut du SIAé qui avait été abordé lors de notre déclaration liminaire. C'est sans doute comme cela que le ministère conçoit le fameux dialogue social.

Pour la suite, seule une CGT forte sera garante d'une part de résistance aux mauvais coups qui se profilent, et d'autre part de progrès social. Alors le 6 décembre, quel que soit votre statut, votez et faites voter CGT.

**Vos élus CGT : Frédéric MATHIEU, Didier PORNIN, Philippe ROBERT**

**Fédération Nationale des Travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541

93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01 Mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)